



Renonciation par anticipation à une succession

Par Manza

Bonjour,

Je souhaite prendre mes dispositions pour renoncer par anticipation à la part réservataire censée me revenir, si je survis à ma mère.

Avez-vous des recommandations en la matière, sachant que la condition pour valider cette disposition est de faire en sorte que ce soit mes enfants qui héritent à ma place ?

Avec mes remerciements.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pourrez le faire le moment venu. Cette renonciation n'est pas possible avant le décès de la personne.

Par Manza

Merci.